

Atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkebe-ouest (Minvoul)

PROJETS

- « Faciliter l'implication des communautés dans la gestion des parcs nationaux au Gabon »
- « Projet de cartographie participative dans le bassin du Congo »



RÉDACTION DU RAPPORT

DJINANG MARTIAL (Chef de Projet, Brainforest)

Sam ZIENGUI KASSA (Assistant, Brainforest)

BRAINFOREST

Quartier Ancienne SOBAGA, Face au Ministère des Mines, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 44 53 52

E-mail : info@brain-forest.org – url : www.brain-forest.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

L'élaboration du contenu de cette publication a été réalisé grâce au soutien financier de la rainforest

Foundation Fund et du DFID (UK)

® Les opinions versées, les informations présentées dans ce rapport ne constituent en aucune façon l'expression de l'opinion des donateurs et son la responsabilité de Brainforest

© Septembre 2010

“ FACILITER L'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS DANS LA GESTION DES
PARCS NATIONAUX AU GABON ”

“ PROJET DE CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DANS LE BASSIN DU CONGO ”



Rapport de l'atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkebe-ouest (Minvoul)

Minvoul, le 4 Septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

GENERALITES	1
Introduction	2
Objectifs Global.....	4
Objectifs spécifiques	4
méthodologie	5
DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	7
Mise en route de l'atelier	8
Mots de bienvenue et d'ouverture des travaux	8
Presentation des differents participants et declinaison de l'ordre du jour	10
Restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menés sur la gestion des terroirs et des ressources naturelles par 4 communautés vivant dans la périphérie du parc national de Minkebe-ouest	12
Restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menées.....	12
Réactions et contributions de l'assemblée.....	14
Travaux en groupe, restitution et contributions de l'assemblee.....	16
Communique final des communautés.....	18
Termes de référence du comite de suivi des résolutions des recommandations prises.....	19
Contributions de l'assemblée.....	19
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	20
Principales recommandations.....	20
Conclusion	22
annexe	23
Allocution d'ouverture du Coordonnateur des Programmes de Brainforest	23
Discours d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Ntem,.....	25
Communiqué final des communautés de Minvoul	27
Presentations	29
PARTICIPANTS.....	33

PREMIERE PARTIE

GENERALITES

I– INTRODUCTION

La problématique de la gouvernance des ressources naturelles s'est accrue de plus en plus au cours de notre siècle à travers notamment la cohabitation sur des terres communes de plusieurs acteurs aux objectifs et intérêts pas toujours convergents. En effet tandis que les uns s'approprient l'espace forestier pour des besoins économiques et de conservation, d'autres la considèrent avant tout comme leur principal habitat, le lieu où ils prélèvent les éléments nécessaires à leur survie.

Au Gabon notamment, la création d'un Réseau de 13 Parcs nationaux en 2002, couvrant plus de 11% du territoire national, devait susciter d'avantage ce débat en posant clairement la question de la conciliation des droits des communautés aux besoins de conservation des ressources naturelles.

Eu égard à ce qui précède, le législateur gabonais a adopté la Loi n° 003/ 2007 relative aux parcs nationaux. Celle-ci prévoit à travers plusieurs éléments des mécanismes de participation des communautés à la gestion de ces espaces. Il s'agit notamment de :

- *La réalisation des plans de gestion pour les parcs nationaux qui tiennent compte des droits d'usage des communautés locales ;*
- *La création des zones périphériques, des comités consultatifs de gestion locaux et les contrats de gestion des terroirs pour les communautés riveraines des parcs ;*

De même par le passé, et concernant le secteur de l'exploitation forestière, le législateur gabonais avait également prévu au travers du Code Forestier (Loi n°16/01 du 31 décembre 2001) d'autres mécanismes de participation des communautés qui pour l'essentiel se résument en ce qui suit :

- *La création d'un domaine forestier rural (Article 5 Code Forestier) ;*
- *les droits d'usages coutumiers (Article 14 Code Forestier);*
- *Les forêts communautaires (Article 156 Code Forestier) ;*
- *La battue administrative (Article 196 Code Forestier), initiée par l'administration afin d'abattre les animaux en cas de destruction des cultures ou de menace de vies humaines par ceux-ci;*
- *La contribution des exploitants forestiers à la réalisation des œuvres sociales dans les villages (Article 251 Code Forestier) ;*

Toujours dans cette perspective, il a été initié par la suite le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) dont l'un des nombreux mérites a été non seulement de prévoir la participation des communautés dans la gestion des ressources naturelles mais également de doter le Gabon d'un Plan de Développement de Peuples Autochtones.

C'est dans le souci de contribuer de manière efficace à la mise en œuvre de cette politique de participation des communautés locales et autochtones à la gestion des ressources naturelles du Gabon que l'Organisation Brainforest, en collaboration avec les différents groupes cibles (communautés locales, société civile, autorités administratives, gestionnaires des ressources naturelles), et grâce au soutien de son partenaire la Rainforest Foundation UK, met en œuvre depuis l'année 2009 deux projets intitulés pour l'un «Cartographie Participative dans le Bassin du Congo » et pour l'autre «Faciliter l'implication des communautés dans la gestion des Parcs nationaux au Gabon ». A travers ceux-ci, il est question d'atteindre les objectifs suivants :

- *S'agissant du projet de facilitation de l'implication des communautés dans la gestion des parcs nationaux, celui-ci ambitionne de contribuer à la mise en place au niveau local des cadres de gestion des parcs nationaux qui tiennent compte des droits et intérêts des communautés.*
- *Le projet de cartographie participative pour sa part se veut beaucoup plus large et a pour objectif global de promouvoir la prise en compte des droits des communautés forestières dans les processus législatifs, politiques et stratégiques en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts. Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques qui concernent notamment :*
 - ★ Le Renforcement des capacités des communautés locales y compris autochtones, des membres de la société civile et des agents de l'Etat en cartographie participative ;
 - ★ L'appui des communautés à la production des cartes participatives de leurs terroirs villageois et d'utilisation des ressources forestières ;
 - ★ L'utilisation des cartes participatives ainsi produites, pour la prise en compte des droits des communautés dans les différents processus au niveau local et réglementaire concernant la gestion des ressources naturelles.

C'est dans le cadre de ces différents projets qu'en date du 4 septembre 2010, il a été organisé à Minvoul entre les groupes cibles du projet un atelier portant sur la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles de Minkébé Ouest.

Outre la restitution des travaux pilotes de cartographie et de recherches participatives menés sur la gestion des terroirs et des ressources par quatre (04) communautés de cette zone, l'atelier de Minvoul a servi de cadre d'échange entre les participants qui ont ainsi amorcé un dialogue franc et ont à cet effet décidé à l'unanimité de la nécessité d'adopter un nouveau mode de gestion des ressources qui tienne compte des intérêts des parties en présence. Non sans rappeler les manquements actuels, cet atelier multi-acteurs a permis de déboucher sur une recommandation capitale des communautés :

« Nous ne refusons pas le parc national encore moins les forêts, nous voulons simplement être au courant de ce qui se passe et profiter aussi des bénéfices car si on nous enlève tout avec quoi vivrons-nous ? »

Tout en reprenant la synthèse des travaux et les recommandations qui en sont issues, le présent rapport reviendra sur la démarche employée et les objectifs poursuivis dans le cadre de ces échanges.

II– OBJECTIFS GLOBAL

A travers l'organisation et la facilitation de cette rencontre multi-acteurs, Il agit pour Brainforest de contribuer et faciliter à la mise en place d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles qui tienne compte des droits des communautés locales et autochtones vivant dans le massif forestier de Minkébé Ouest.

III– OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De façon spécifique, cet atelier visait les objectifs ci-dessus :

- *Procéder à une restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menés sur la gestion des ressources naturelles par les communautés locales et autochtones de Minkébé Ouest;*
- *Faciliter le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts de Minvoul sur le système actuel de gestion des ressources naturelles et les changements souhaités;*
- *Faciliter la prise en compte des droits des communautés dans les processus locaux de gestion des forêts à travers la capitalisation des travaux de cartographie et des recherches participatives menés;*

- *Permettre aux parties prenantes d'échanger sur l'idée de mise en place d'un comité chargé du suivi de la gestion des ressources naturelles dans la zone de Minvoul.*

IV– MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de cet atelier, nous avons fait usage d'une double approche de travail. La toute première a consisté à réunir autour d'une table tous les acteurs concernés par la gestion des forêts, ceci afin de susciter les débats, les représentants des communautés ont procédé à la restitution des résultats obtenus (rapport participatif et cartes des terroirs villageois et d'utilisation des ressources). Cette restitution a été complétée par les présentations de l'équipe du projet portant également sur ces différents résultats. La seconde approche quant à elle a consisté en l'organisation des travaux en atelier sur la base de thèmes précis. Il est également important de rappeler qu'afin de rendre les travaux interactifs, les différentes restitutions étaient suivies des séances de questions-réponses, des commentaires et différentes contributions des parties prenantes.

Afin de permettre que l'ensemble des débats soit saisi par la totalité des participants, la traduction du Français au Fang et vice versa a été assurée par l'un des facilitateurs de l'atelier.





DEUXIEME PARTIE

DEROULEMENT DE L'ATELIER

I- MISE EN ROUTE DE L'ATELIER

Comme il est de coutume en pareille circonstance, la mise en route de cet atelier du samedi 4 octobre 2010 devait se faire à travers différentes allocutions prévues à cet effet, la présentation des participants et la déclinaison du programme de la journée.

I-a) Mots de bienvenue et d'ouverture des travaux

Concernant les discours introductifs, les différents participants ont eu droits aux allocutions de Monsieur ESSONO ONDO, Coordonnateur des Programmes de Brainforest et de Monsieur NGUEMA Alexis, Secrétaire Générale de la Préfecture de Minvoul, représentant le Préfet empêché.

La synthèse de ces discours (voir en Annexes) est délivrée ci-après :

■ Mot de Bienvenue de Monsieur le Coordonnateur des Programmes de Brainforest



Mots de bienvenue de Monsieur le Coordonnateur des Programmes de Brainforest

Tout en remerciant les différents participants pour leur présence à cet atelier multi-acteurs, Monsieur ESSONO ONDO ne manquera pas de revenir sur le début des activités de Brainforest dans la ville de Minvoul en 2008 et ceci à travers le projet portant sur la Méthode Accélérées des Recherches Participatives (MARPP) dans le Département du Haut-Ntem. Poursuivant son propos sur les missions de la structure dont il a la charge et au-delà de la présentation des objectifs des deux projets concernés dont la finalité à terme est la meilleure gestion de nos ressources naturelles à travers la reconnaissance des droits des communautés locales dans la gestion et le contrôle des ressources naturelles, le Coordonnateur des Programmes de Brainforest s'appesantira d'avantage sur le but visé par Brainforest qui au travers du présent atelier ambitionne de contribuer à sa manière à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles. Pour lui, cette contribution repose en

grande partie sur les approches de Cartographie et de Recherches Participatives développées par sa structure en collaboration avec les autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles du Gabon.

De ce discours, l'on retiendra également une invitation aux gouvernants à se munir d'informations fiables pour une bonne gouvernance écologique dans notre pays. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il insistera sur tout l'intérêt qu'il y a à valoriser le travail mené sur le terrain par Brainforest. Il insistera également sur la nécessité d'une concertation et d'une collaboration franche, entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts gabonaises.

En guise de conclusion, Monsieur ESSONO ONDO a encouragé les uns et les autres à engager un débat ouvert, à partager leurs différentes expériences et à adopter des positions conciliantes afin de parvenir aux termes des travaux à des propositions qui permettront effectivement d'améliorer le système actuel de gestion des ressources naturelles dans la périphérie de Minkébé Ouest.

■ Discours d'ouverture des travaux de Monsieur le Secrétaire Général du Département du Haut-Ntem

De ce discours ; on peut retenir les messages clés suivants :

- *L'adhésion du gouvernement aux projets de : « Cartographie Participative » et de « Facilitation de l'implication des populations » mis en œuvre par Brainforest dans la région ;*
- *La volonté du gouvernement de gérer durablement les forêts qui constituent le milieu d'habitat et la mamelle nourricières des populations Locales et Autochtones;*
- *L'Encouragement de la collaboration entre le secteur privé et le secteur public à travers un type de partenariat qui met en action les organisations non gouvernementales, l'administration publique, l'agence nationale des parcs nationaux et les populations locales ;*
- *Le rôle important que doivent jouer les*



Secrétaire Général du Département du Haut-Ntem

populations locales et les ONG dans la prise des décisions en matière de gestion des ressources naturelles ;

- *L'encouragement de toutes les parties prenantes à s'impliquer dans la réflexion concernant la nécessité de la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée de ressources naturelles dans la ville de Minvoul.*

I-b) Présentation des différents participants et déclinaison de l'ordre du jour

La suite des activités devait se poursuivre avec respectivement la présentation des participants et la déclinaison du programme de l'atelier.

Concernant la présentation des participants, il faut préciser qu'elle a eu pour finalités non seulement de permettre que les personnes en présence fassent connaissance, mais elle a aussi permis que des barrières soient brisées notamment entre les autorités administratives et les participants non habitués à les côtoyer au quotidien et à prendre la parole en publique. Cette présentation devait également permettre de constater que la quasi-totalité des groupes cibles avait répondu présent. On notait en effet la présence des autorités administratives locales (Secrétaire Général de la Préfecture, le Président du Conseil Départemental, le Maire, le Commandant de Brigade), des autorités traditionnelles (chefs de village et chef de cantons), les responsables des services techniques concernés (Conservateur du parc national de Minkébé, Chef de Cantonement des Eaux et Forêts), les représentants des ONG nationales et internationales (Brainforest, Ariga, Edzengui, WWF) et des représentants des communautés locales et autochtones. Toutefois, il est à remarquer la grande absence de la seule société d'exploitation forestière de la région qui est TTIB.



La présentation du programme quant à lui avait pour objectif de permettre que des personnes ne l'ayant pas en leur possession en prennent connaissance. Cette présentation devait également permettre que le programme proposée soit ajustée en vue de satisfaire les attentes et de son adoption par toute l'assemblée.

Les différents discours de bienvenue et d'ouverture ayant été lu, les participants ayant fait connaissance, le programme de travail ayant été définitivement arrêté, l'atelier de Minvoul devait se poursuivre avec la restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menés sur la gestion des terroirs et des ressources naturelles par quatre (04) communautés vivant dans la périphérie du parc national de Minkébé Ouest.

II- RESTITUTION DES TRAVAUX DE CARTOGRAPHIE ET DE RECHERCHES PARTICIPATIVES MENÉS SUR LA GESTION DES TERROIRS ET DES RESSOURCES NATURELLES PAR 4 COMMUNAUTÉS VIVANT DANS LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DE MINKEBE-OUEST

II-a) Restitution des travaux de cartographie et de recherches participatives menées

Cette restitution a été faite aussi bien par les représentants des communautés que par l'équipe de projet de Brainforest.

A) Présentation des communautés

Les communautés ont fait usage dans leur présentation des langues Françaises, Fang et Baka, afin non seulement de mettre en exergue leurs différentes spécificités mais aussi afin de s'assurer que toutes les personnes présentes comprennent le message délivré.

Bien qu'organisée seulement autours de 4 points, cette présentation a eu le mérite de mettre en exergue toutes les informations nécessaires à la bonne connaissance des communautés ainsi que les difficultés auxquelles celles-ci sont confrontées concernant l'accès à l'usage et au contrôle des ressources naturelles. De ce fait les communautés ont abordé tour à tour les points suivants :

■ Leur histoire et leur trajet migratoire



Restitution des travaux par les communautés

Dans cette rubrique, les communautés ont mentionné leur départ forcé de Minkébé pendant la période de la colonisation. Elles ont également fait allusion aux droits ancestraux qu'elles possèdent sur les terres dont il est question. Afin de prouver leur déclaration, les communautés ont cité notamment l'existence de leurs anciens villages, des tombes de leurs aïeux, des arbres fruitiers



plantés par leurs descendants dans les anciens sites. Les communautés ont également pris le temps nécessaire pour présenter leur trajet migratoire depuis les anciens sites jusqu'aux sites actuels. En définitive, les communautés ont insisté pour que les uns et les autres soient informés de ce que leur occupation de la zone de Minkébé est bien antérieure à la colonisation et par conséquent bien antérieure à la création d'abord de la réserve et par la suite du parc national.

■ Leur mode de subsistance basé en grande partie sur l'utilisation des ressources de la forêt

Par la suite, les communautés ont insisté sur la grande relation qui existe entre la forêt et elles. Les communautés ont porté à l'attention du public la réalité selon laquelle c'est dans la forêt qu'elles pratiquent leurs activités d'agriculture, de pêche, de chasse, de cueillette et de ramassage d'abord pour les besoins alimentaires mais aussi pour la satisfaction de leurs besoins primaires et très souvent pour la scolarisation de leurs progénitures. Les communautés n'ont pas manqué de souligner l'utilisation de certaines parties de la forêt pour la pratique de leurs cultes et rites sacrés, d'où l'existence des forêts sacrées.

Il est important de préciser que dans cette partie, les communautés ont utilisé les cartes pour illustrer leur présentation.

■ Leurs difficultés en rapport avec l'accès à l'usage et au contrôle des ressources naturelles

Au chapitre des difficultés, les communautés ont fait mention des points suivants :

- *l'absence de dialogue entre les communautés et les autorités en charge de la gestion des forêts ;*
- *l'absence de matérialisation des limites du parc national sur le terrain ;*
- *l'absence d'entente entre les communautés et les gestionnaires des forêts sur leurs zones d'usage coutumiers et le type d'activités à y mener ;*
- *l'exploitation de la concession forestière TTIB sans aucun bénéfice pour les communautés locales ;*
- *le braconnage mené par des ressortissants des pays voisins.*

■ Les solutions proposées

À l'issue de leur présentation, les communautés ont posé aux autorités administratives la question des mesures alternatives qui leurs sont proposées si jamais elles devaient mettre un terme à leur activité de chasse notamment et à la limitation des autres activités. Toujours en rapport avec les solutions à adopter, les communautés ont promis produire avant la fin des travaux un communiqué final qui reprendra la totalité de leurs souhaits en rapport avec la gestion des ressources naturelles du massif forestier de Minkébé Ouest.

B) Présentation de Brainforest

Dans cette partie, l'équipe de projet a présenté tour à tour l'état d'avancement des différents projets en rapport avec le présent atelier et un condensé du rapport des recherches participatives menées sur l'utilisation des ressources par les communautés des villages de Bitouga, Doumassi, Elarmintang et Eto'o. La présentation des cartes ayant été faite par les communautés, l'équipe a plutôt insisté sur les aspects méthodologiques du travail effectué.

Les différentes présentations seront reportées in extenso en annexes du présent document.

II-b) Réactions et contributions de l'assemblée

L'une des premières réactions a concerné la société TTIB. En effet, ils sont nombreux, les membres des communautés qui tout en faisant remarquer l'absence de TTIB, ont voulu savoir pourquoi celle-ci ne contribuait pas à la réalisation des projets de déve



Contribution de quelques membres de l'assemblée

loppement dans leurs villages. En guise de réponse à cette préoccupation, Monsieur le Président du Conseil Départemental partagera avec l'assemblée les différentes démarches entreprises auprès de cette société. Ainsi, il dira que la société est tout à fait consciente des obligations qui sont les siennes, qu'elle reste cependant limitée par le fait que la zone d'exploitation actuelle de la société se situe beaucoup plus hors de la juridiction du Haut-Ntem même si la plus grande partie du permis forestier se retrouve dans le Haut-Ntem. Poursuivant son propos, il fera ainsi la révélation selon laquelle non seulement la société promet de contribuer en termes de microprojets, mais aussi en termes de recrutement de la main d'œuvre locale. S'agissant de la question des taxes versées à Oyem alors même que l'essentiel du permis est assis sur l'espace forestier du Haut-Ntem, Monsieur le Président du Conseil Départemental a précisé que la faute n'incombe aucunement à TTIB qui dans ce cadre s'en tient strictement aux directives du Ministère des Eaux et Forêts. C'est pourquoi sur la base de la carte présentant cette réalité, ce dernier a promis de continuer les démarches nécessaires auprès de qui de droit afin que les richesses du Haut-Ntem puissent effectivement bénéficier aux populations de cette localité.

Concernant l'interdiction des activités de chasse, Monsieur le Chef de Cantonement des Eaux et Forêts de Minvoul édifiera l'assemblée sur l'existence dans la loi d'une période d'ouverture et de fermeture de la grande chasse pour des besoins de protection des espèces et de permettre à celles-ci de se multiplier. Il mentionnera également que la petite chasse reste régulièrement ouverte mais reste soumise à des règles particulières lorsqu'elle n'est pas pratiquée dans la cadre des droits d'usage coutumiers. Poursuivant son propos, il partagera toutes les difficultés en termes de moyen

de locomotion auxquelles il fait face dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. A cet effet, il fustigera également l'attitude de certaines communautés qui bien que vivant à proximité du centre urbain attendent toujours l'information à domicile.

Pour ce qui est du parc national, les communautés se demandent pourquoi le personnel chargé de la gestion du parc ne réside pas à Minvoul. Les communautés feront également allusion à l'interdiction de mener les activités dans le parc. Elles sont aussi revenues sur les bénéfices qu'elles sont en droit d'attendre du parc. Monsieur le Conservateur du parc national de Minkébé étant présent, celui-ci a eu à apporter les précisions suivantes :

- *le personnel chargé de la gestion du parc ne réside pas dans la ville faute de base vie construite. De même, pour mieux faire face à leurs responsabilités concernant les deux parties du parc dont l'une se trouve à Makokou et l'autre à Minvoul, le personnel est obligé de résider à Oyem ;*
- *concernant l'interdiction de mener les activités dans le parc, Monsieur le Conservateur a rassuré en précisant que la pratique des activités telles que la pêche est exceptionnellement accordée dans le parc dont il a la charge. Il a également parlé de la possibilité pour les communautés de mener à l'intérieur du parc des activités de cueillette et de ramassage. Pour lui, le véritable problème réside beaucoup plus dans la pratique du braconnage a-t-il déclaré.*
- *concernant les bénéfices issus des parcs, Monsieur le Conservateur parlera entre autres des activités éco-touristiques qui peuvent être développées par les communautés vivant dans la périphérie des parcs nationaux.*

L'une des dernières préoccupations soulevées a concerné la capitalisation du travail de cartographie et de recherches participatives menées pour une meilleure gestion des ressources au niveau local. Ici les uns et les autres ont convenu de répéter l'expérience de Makokou en procédant notamment à l'élaboration des protocoles d'accord qui viendront formaliser la relation de collaboration entre l'administration du parc et les communautés locales. Ainsi ces protocoles tout en mettant en exergue les zones d'usage reconnues aux communautés consignera le type d'activités autorisé par site ainsi que les moyens à utiliser pour la pratique de celles-ci.

A la suite de ces échanges aussi divers que variés, l'atelier s'est poursuivi par l'organisation du travail en commission.

III– TRAVAUX EN GROUPE, RESTITUTION ET CONTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLEE



Travail en Groupe

Une autre étape assez importante de cette rencontre multi-acteurs a consisté en l'organisation des travaux en atelier. Pour ce faire, le facilitateur a procédé à la répartition des participants en deux groupes de travail.

Le premier groupe, constitué des communautés devait travailler à finaliser leur communiqué final, le second groupe quant à lui constitué des représentants de l'administration, des administrations techniques concernées, de certaines élites de Minvoul présentes et des ONG devait produire les termes de référence du comité de suivi des résolutions de l'atelier.

Il convient de rappeler que l'idée d'un communiqué final des communautés a été proposée par ces dernières qui ont jugé judicieux de consigner dans un document l'ensemble de leurs doléances.

III-a) Communiqué final des communautés



Lecture du communiqué final des communautés

Malgré le désir des uns et des autres de voir figurer sur le document leurs préoccupations, l'ensemble du groupe a pu s'accorder sur les éléments importants et a de ce fait délivré, à l'issue des travaux, le présent message :

« Nous souhaitons que toute mise en œuvre d'un projet concernant la gestion et l'exploitation des ressources de Minkébé prennent en compte les différents intérêts des communautés riveraines ; intérêts qui doivent se manifester à travers les éléments suivants :

- *La reconnaissance de nos terroirs villageois et ancestraux documentés dans le cadre de la cartographie participative ;*
- *La consultation préalable des communautés locales et autochtones; une collaboration permanente entre nos communautés et les Eaux et forêts, les exploitants forestiers tels que TTIB et tout autre exploitant. Aussi, pour des besoins de création d'emploi et de facilitation de nos échanges, nous demandons qu'une représentation de TTIB de même qu'une de leurs scieries soient installées à Minvoul ;*
- *Le partage équitable des retombées financières issues des forêts de Minkébé à travers la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures tels que les bâtiments administratifs, des routes, des écoles, des hôpitaux, des logements, etc., afin de tenir compte des intérêts ;*
- *La mise en place d'un cadre de concertation permanent pour la gestion durable des ressources de notre zone ;*
- *L'autorisation de pratiquer les activités de pêche et de ramassage à l'intérieur du parc national de Minkébé Ouest. »*

III-b) Termes de référence du comité de suivi des résolutions des recommandations prises

Le second groupe quant à lui a travaillé dans le sens de proposer des éléments devant couvrir le fonctionnement entier du comité de suivi. Ses recommandations ont porté essentiellement sur 4 points.

Concernant sa composition, les participants ont pensé nécessaire de procéder à une répartition des postes en tenant compte des différentes catégories d'acteurs concernées par la gestion des ressources naturelles. Toutefois pour des besoins d'efficacité, le groupe a jugé judicieux d'alléger le fonctionnement de ce comité en limitant le nombre de ses membres à 6 et reparti comme suit : 1 représentant de l'administration, 1 représentants des programme et projets touchant à la gestion des ressources naturelles, 2 représentants des communautés, 1 représentant de la société civile nationale et internationale et 1 représentant des opérateurs économiques.

Le groupe a poursuivi ses réflexions en se penchant sur la question du rôle de ce comité. A cet effet, deux responsabilités lui ont été données. Comme responsabilité première, il a été décidé que le comité travaillera à faire le suivi de la mise en œuvre des résolutions issues de l'atelier. Il a été également décidé que ce comité devait faciliter la gestion des conflits survenus dans la région et touchant à la question des ressources naturelles.

Pour ce qui est de l'exécution de ses missions et de la périodicité de ses rencontres, le groupe a estimé que la tenue des rencontres trimestrielles faciliterait un meilleur suivi des résolutions qui se dégageront de cet atelier.

La question du budget de fonctionnement quant à elle a été abordée en toute dernière position. Ici, le groupe a proposé que le coût du fonctionnement de cet organe soit assuré par l'Organisation Brainforest.

III-c) Contributions de l'assemblée

La restitution des travaux en commission faite, l'occasion de se prononcer sur les contenus présentés a été donnée par la suite à l'ensemble des participants.

Concernant le communiqué final des communautés, le groupe a estimé qu'il n'y avait pas grand-chose à modifier. Toutefois, il a été recommandé au facilitateur de reporter

l'intégralité de ce communiqué dans le présent rapport, afin d'éviter d'éventuelles omissions nées de la volonté de résumer le contenu de celui-ci.

Relativement au Comité de Suivi des Résolutions, des questions telles que les membres désignées du comité et l'origine des fonds de fonctionnement de celui-ci ont été soulevées.

Pour ce qui est des membres, il a été retenu qu'en raison de l'absence de certaines catégories d'acteurs, cette question devrait être abordée lors de la remise du présent rapport. S'agissant par contre du financement du fonctionnement de ce comité, il a été dit que le fait d'en laisser la charge entière à l'organisation Brainforest pouvait être interpréter comme un refus d'appropriation du processus par le Département. C'est pourquoi, il a été proposé que l'administration locale soit également mise à contribution dans le cadre de cette activité et ils pourront ainsi solliciter également les contributions des autres principaux acteurs intervenant dans la zone pour la gestion des ressources (ANPN, WWF, Projet TRIDOM, TTIB...). De même, certains participants ont estimé que ce comité devrait voir le jour le plus tôt possible, afin de rendre effectif les résolutions déjà prises et qui en partie viennent résoudre la question de la participation des communautés dans les processus locaux de gestion des ressources naturelles.

IV– PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

IV-a) Principales recommandations

Concernant les recommandations, il est important de préciser que celles-ci ont été formulées en tenant compte des spécificités, c'est-à-dire du rôle et des responsabilités de chaque catégorie d'acteurs.

■ A l'Administration et aux services techniques locaux de gestion des ressources naturelles

Il sera formulé les recommandations suivantes :

- *Faciliter dans la mesure du possible le travail des organisations de la société civile sur le terrain ;*
- *Se déployer d'avantage sur le terrain afin non seulement d'informer les communautés mais aussi afin de nouer une véritable relation de collaboration avec ces dernières qui sont désormais reconnues tant d'un point de vue légal que d'un*

point de vue pratique comme des acteurs incontournables de la gestion durable de nos ressources forestières ;

- *Tenir compte des résultats issus des activités de cartographie et de recherches participatives pour une meilleure implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles de la région ;*
- *Développer avec les communautés vivant dans la périphérie du parc national de Minkébé Ouest des protocoles d'accord qui viendront ainsi scellés cette nouvelle phase de leur collaboration ;*
- *Le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation forestière et de la valorisation de l'Aire Protégée que constitue le parc national de Minkébé.*

■ A la société d'exploitation forestière TTIB

Concernant TTIB, les communautés en particulier ont recommandé :

- *La participation aux réunions locales concernant la gestion des ressources naturelles ;*
- *Le développement une politique d'emploi intégrant le recrutement de la main d'œuvre locale ;*
- *Toujours en rapport avec l'emploi et l'utilisation des déchets de bois, les communautés ont souhaité qu'une usine de transformation soit créée à Minvoul ;*
- *Les communautés ont également souhaité que la société TTIB se mette en conformité avec l'article 251 du Code Forestier qui parle de la contribution par l'exploitant forestier à la réalisation des œuvres sociales dans les villages ;*

■ Aux organisations de la société civile et aux projets de gestion des ressources naturelles en général

- *Les communautés ont souhaité que celles-ci tiennent compte de leur présence et de leur participation dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes.*
- *Les communautés ont également souhaité qu'une collaboration permanente s'installe entre elles.*

■ A l'organisation Brainforest en particulier

Tout en encourageant le travail mené par cette structure non seulement pour documenter des données concernant la gestion des ressources par les communautés mais aussi pour la tenue de cette rencontre multi-acteurs, les recommandations ci-après leurs seront faites :

- *Développer avec les communautés des modèles de protocole d'entente qui seront validés par l'administration ;*

- *Faciliter la mise en place du comité de suivi des résolutions de l'atelier ;*
- *Continuer avec l'information des communautés sur leurs droits et intérêts dans la gestion des ressources naturelles ;*
- *Dans le cadre du développement des modèles de protocole d'accord, étendre le processus de consultation aux autres communautés de la région n'étant pas impliquées dans le présent processus mais dont les activités se déroulent également dans le massif forestier de Minkébé;*
- *Maintenir la dynamique de travail initié dans la région autour de la question de gestion des ressources naturelles.*
- *Impliquer des acteurs tels que le Projet TRIDOM dans la suite du processus.*

V- CONCLUSION

Comme on peut le constater, l'atelier de Minvoul a servi de cadre de présentation du travail de cartographie et de recherches participatives menées par Brainforest sur la gestion des ressources naturelles par quelques communautés vivant dans la périphérie du parc national de Minkébé Ouest. De même, tout en mettant en exergue les éléments limitatifs de la pleine participation des communautés aux processus de gestion des forêts, cet atelier a permis aux uns et aux autres de s'expliquer et d'identifier clairement les problèmes et les différentes solutions à adopter en vue de la résolution de ceux-ci.

Première rencontre de ce genre à se tenir dans le Département du Haut-Ntem, l'atelier multi-acteurs de Minvoul a également permis de développer une dynamique autour de la gestion des ressources naturelles du massif forestier de Minkébé entre les différents acteurs concernés.

Désormais, il appartient aux uns et autres de capitaliser cette expérience pilote à travers la mise en œuvre effective des différentes résolutions prises, ceci afin de relever les challenges actuels. En effet, la réussite du processus en cours dépend en grande partie de la volonté que les parties prenantes mettront dans la réalisation des recommandations formulées.

VI- ANNEXE

VI-a) Allocution d'ouverture du Coordonnateur des Programmes de Brainforest

(Minvoul, le 4 septembre 2010)

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Ntem ,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Maire de la Commune de Minvoul,
Mesdames et Messieurs les représentants des administrations nationales,
Mesdames et Messieurs des organisations non-gouvernementales et du secteur privé,
Mesdames et Messieurs les représentants des Communautés Locales,
Distingués invités,**

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi de prendre la parole ce jour à l'occasion de l'ouverture de « L'Atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkébé Ouest ».

Permettez-moi dans un premier temps, de remercier tous les invités qui ont accepté de suspendre leur multiples occupations afin d'effectuer le déplacement de la commune de Minvoul. Vos déplacements illustrent, s'il en était besoin, l'importance que vous, vos institutions et vos communautés respectives, accordez à la gestion durable et concertée des ressources naturelles du massif forestier de Minkébé.

Mesdames et Messieurs,

Les assises qui s'ouvrent et qui solliciteront votre expertise et vos expériences pratiques tout au long de cette journée, s'intègrent dans une dynamique lancée depuis 2008 par l'ONG BRAINFOREST, lorsqu'elle mena ses premières missions sur la Méthode Accélérée de Recherche Participative dans le Département du Haut-Ntem. Cette dynamique s'est poursuivie depuis 2009, par la mise en œuvre dans la localité de deux projets intitulés pour l'un «Cartographie Participative dans le Bassin du Congo » et pour l'autre «Faciliter l'implication des communautés dans la gestion des Parcs nationaux au Gabon », grâce au soutien technique et financier de la Rainforest Foundation UK. Ces projets, il convient de le souligner, sont exécuté en partenariat avec les différents groupes cibles, à savoir les communautés locales, la société civile, les autorités administratives, ainsi que les gestionnaires des ressources naturelles.

Mesdames et Messieurs,

A travers ces différentes initiatives, il est question pour BRAINFOREST d'atteindre un certain nombre d'objectifs dont les plus importants peuvent se résumer de la manière suivante :

- S'agissant du projet de facilitation de l'implication des communautés dans la gestion des parcs nationaux, celui-ci ambitionne de contribuer à la mise en place au niveau local des cadres de gestion des parcs nationaux qui tiennent compte des droits et intérêts des communautés.

- Le projet de cartographie participative pour sa part se veut beaucoup plus large et a pour objectif global de promouvoir la prise en compte des droits des communautés forestières dans les processus législatifs, politiques et stratégiques en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts.

Comme vous pouvez le constater, les objectifs de nos activités ainsi déclinés cadrent parfaitement avec la mission que s'est assignée BRAINFOREST depuis sa création en 1998, celle «d'Informer et d'accompagner les parties prenantes pour une gestion durable et équitable des ressources naturelles du Gabon».

Mesdames et Messieurs,

La gestion durable des écosystèmes forestiers implique un processus judicieux de prise de décisions concernant les actions à entreprendre pour garantir la pérennité de l'écosystème et de ses ressources. Or, pour qu'une prise de décision soit judicieuse et efficace, elle doit être basée sur des informations fiables concernant non seulement l'état des ressources naturelles, mais aussi l'environnement socio-économique, politique et même culturel dans lequel les ressources sont gérées. C'est donc dire, honorables invités, que la gestion durable des ressources naturelles du massif forestier de Minkébé Ouest passe nécessairement par la maîtrise globale de l'information environnementale de la zone. Or, cela n'est envisageable que dans la mesure où l'ensemble des acteurs qui y interviennent, disposent d'un cadre de concertation qui leur permette d'échanger, en vue d'une gestion collégiale de l'espace et des ressources naturelles qui s'y trouvent.

Aussi, nous a-t-il paru important que les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources de Minkébé puissent capitaliser le travail de cartographie déjà mené par les communautés locales. De même qu'il est également important que ces acteurs amorcent un dialogue franc sur les règles de gestion durable des ressources naturelles qui tiennent compte des intérêts des différentes parties.

C'est pourquoi, en initiant cette rencontre, l'objectif global poursuivi par BRAINFOREST est de contribuer à la mise en place dans la zone de Minvoul d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles qui tienne compte des droits des communautés locales et autochtones.

Mesdames et Messieurs,

La route sera certainement encore longue et parsemée d'embûches avant d'arriver à un socle suffisamment solide pour garantir des décisions profitables à long terme à l'ensemble des acteurs de la zone de Minkébé. Ce qui aujourd'hui est considéré comme la vérité ne le sera peut-être plus demain, quand nous aurons élaboré de nouvelles connaissances. Nous devons donc avoir l'audace de remettre en question nos certitudes actuelles, afin d'accéder aux informations utiles détenues par les autres. Cette citation de Mark Twain, mise en exergue par Al Gore, prix Nobel de la paix dans son film sur le changement climatique peut nous inspirer : « Ce qui nous met dans l'embarras, ce n'est pas ce que nous ignorons, mais bien ce que nous tenons pour certain et qui est faux »

Quand je vois la somme d'expertises et d'expériences complémentaires réunies dans cette assemblée, j'ai confiance dans notre capacité collective de questionnement et dans la qualité des résultats auxquels nous parviendrons au soir de nos débats.

Notre responsabilité est lourde, mais notre tâche est exaltante. La mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkébé Ouest repose sur nos discussions et dépend de notre capacité à marquer l'essai, et ensuite à le transformer.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

VI-b) Discours d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Ntem,

(Minvoul, le 4 septembre 2010)

**Monsieur le Président du Conseil Départemental du Haut-Ntem,
Monsieur le Maire de la Commune de Minvoul,
Monsieur le Coordonnateur des Programmes de Brainforest
Mesdames et Messieurs les représentants des administrations nationales,
Mesdames et Messieurs des organisations non-gouvernementales et du secteur privé,
Mesdames et Messieurs les représentants des Communautés Locales,
Distingués invités,**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je procède aujourd'hui au lancement des travaux de l'atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkébé.

Cette cérémonie, il convient de le souligner, donne aussi le ton d'une nouvelle forme de collaboration entre les différentes parties prenantes.

J'apprécie donc à sa juste valeur ce type de partenariat qui met en action les organisations non gouvernementales, l'Administration publique, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et les populations locales.

Il est important de rappeler ici, la place des populations autochtones et locales et le rôle qu'elles sont appelées à jouer pour aider le gouvernement à prendre les bonnes décisions quant au respect de leurs droits par rapport aux ressources naturelles en général et la forêt qui est leur cadre de vie en particulier.

Le Gouvernement, à travers le Ministère des Eaux et Forêts et l'ANPN adhère entièrement aux projets menés dans la zone de Minvoul par Brainforest. Cette adhésion se traduit notamment, par la participation des agents de l'Agence National des Parcs Nationaux au processus de mise en œuvre desdits projet et par la participation des techniciens aux sessions de formation et autres travaux de terrain entrepris jusqu'à ce jour.

Nous apprécions également la démarche qui contribue au renforcement des capacités techniques des agents de l'Administration publique en matière de cartographie participative à travers l'utilisation des nouvelles technologies.

Comme vous le savez, plusieurs actes posés par le gouvernement dénotent de sa volonté à prendre en compte les aspirations des communautés forestières.

Aujourd'hui, les mesures prises par les plus hautes autorités en vue de la gestion durable des forêts visent non seulement l'optique de l'augmentation des recettes de l'Etat, mais privilégient de plus en plus l'approche de la préservation de celles-ci car elles constituent le cadre de la vie de plusieurs milliers de ses citoyens ayant des droits coutumiers sur les ressources naturelles.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Le projet de facilitation de l'implication des communautés dans la gestion des parcs nationaux et celui de cartographie participative exécutés dans notre localité par l'ONG BRAINFOREST depuis près de deux ans, et dont la mise en œuvre a conduit aux présentes assises, arrivent à point, au moment où le gouvernement de l'Emergence que conduit le Premier Ministre Paul Biyoghe Mba met en œuvre des programmes et projets en vue de l'amélioration substantielle des conditions de vie de nos concitoyens.

Point n'est besoin de rappeler ici, la précarité dans laquelle vivent les populations visées par les projets que mènent BRAINFOREST. C'est la raison pour laquelle nous devons déjà mener ensemble les réflexions pour que les prochaines phases à envisager préconisent des objectifs qui vont au-delà du simple outil d'aide à la décision que peut constituer la cartographie participative, par exemple.

En effet, si l'objectif de ce projet est de promouvoir la prise en compte des droits des communautés d'accéder, de contrôler et d'utiliser les ressources des forêts, il n'en demeure pas moins que ces populations ont, en plus de ce qu'apporte ce projet, d'autres besoins auxquels des réponses pérennes méritent d'être apportées. Il en est ainsi également du projet de facilitation de l'implication des communautés dans la gestion des parcs nationaux

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Je lance ici un plaidoyer à l'ensemble des parties prenantes ici présentes et remercie d'avance tous ceux qui voudraient s'associer à cette réflexion pour aider à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkébé.

Je voudrais également vous demander à tous, de taire vos divergences et de sortir des positions tranchées, afin de faire avancer les débats qui, seuls, peuvent nous permettre d'atteindre les objectifs assignés à ces assises.

Enfin, je ne saurai terminer mon propos sans remercier l'ONG Brainforest et son partenaire la Fondation Rainforest du Royaume qui, au travers de telles initiatives, contribuent à leur manière à la promotion de la politique de l'Emergence impulsée par Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Sur ce, je déclare officiellement ouverts les travaux de l'atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkébé.

Je vous remercie

VI-c) Communiqué final des communautés de Minvoul

Le concept « gestion » englobe en son sein plusieurs éléments, à savoir la comptabilité, la finance, les ressources humaines, les ressources matérielles, etc. Quant au vocable « durable », nous pouvons le définir sur le plan économique comme suit : l'exploitation des ressources naturelles par les générations actuelles, sans pour autant compromettre celle des générations futures. En somme, la gestion durable concertée implique selon le contexte non seulement, la participation physique, morale mais également intellectuelle des deux parties dans la mise en œuvre de tout processus d'exploitation des ressources naturelles tout en pensant aux générations futures.

Vous êtes sans savoir que le bassin du Congo en général, et le site de Minkébé en particulier, constitue actuellement l'un des grands poumons au monde, concernant la biodiversité.

Pour les populations de Minvoul, Minkébé constitue un patrimoine comprenant en son sein des richesses, notamment :

- Les ressources nécessaires à leur alimentation*
- Des plantes médicinales telles que Gnole mot, Essoun, Ogni, Mevine (l'Ebène) des arbres rares qu'on ne trouve nulle part ailleurs qu'à Minkébé, précisément à 75 kilomètres de Minvoul.*
- Des sites sacrés dans lesquels se pratiquaient des rituels non autorisés aux non initiés tels que le Ngui, le Bieri, l'Ezengui... et qui constituent toujours des lieux de pèlerinages de nos jours.*

Il est important de signaler que le dernier sommet de Copenhague sur l'environnement a reconnu le rôle majeur que joue le bassin du Congo dans la protection de la couche d'ozone, indispensable à la survie de la planète Terre.

Par ailleurs, les premiers habitants du Gabon que sont les pygmées demeurent encore un peuple de forêt dans laquelle ils tirent les principaux produits vivriers. C'est également dans cette forêt que ceux-ci continuent de pratiquer la chasse à l'éléphant pour des raisons culturelles et cultuelles.

Nous, communauté minvouloise, conscient du rôle que joue le bassin du Congo, et spécifiquement le site de Minkébé-Ouest dans la protection de la couche d'ozone, demandons une équité dans la redistribution des bénéfices issus de l'exploitation de ses ressources naturelles.

Nous souhaitons que toute mise en œuvre d'un projet concernant la gestion et l'exploitation des ressources de Minkébé prennent en compte les différents intérêts des communautés riveraines ; intérêts qui doivent se manifester à travers les éléments suivants :

- La reconnaissance de nos terroirs villageois et ancestraux documentés dans le cadre de la cartographie participative ;*
- La consultation préalable des communautés locales et autochtones; une collaboration permanente entre nos communautés et les Eaux et forêts, les*

exploitants forestiers tels que TTIB et tout autre exploitant. Aussi pour des besoins de création d'emploi et de facilitation de nos échanges, nous demandons qu'une représentation de TTIB de même qu'une de leurs scieries soient installées à Minvoul ;

- Le partage équitable des retombées financières issues des forêts de Minkébé à travers la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures tels que les bâtiments administratifs, des routes, des écoles, des hôpitaux, des logements, etc., afin de tenir compte des intérêts ;*
- La mise en place d'un cadre de concertation permanent pour la gestion durable des ressources de notre zone ;*
- L'autorisation de pratiquer les activités de pêche et de ramassage à l'intérieur du parc national de Minkébé Ouset ;*

Fait à Minvoul, le 04/09/ 2010,

La Communauté Minvoulaise.

VI-d) Presentations

Brainforest

RAINFORREST FOUNDATION
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

PROJET DE CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DANS LE BASSIN DU CONGO/COMPOSANTE GABON





Brainforest

Contexte

Les recherches actuelles sur la déforestation et les mécanismes qui peuvent l'empêcher suggèrent que la sécurisation du régime foncier et des droits coutumiers est l'une des façons les plus efficaces de protéger les forêts et de réduire la pauvreté des communautés forestières. Actuellement, il existe dans plusieurs pays du Bassin du Congo notamment au Gabon, des processus politiques, stratégiques et législatifs en cours susceptibles de créer des opportunités pour reconnaître les droits fonciers et les droits d'utilisation des ressources par les communautés forestières. Les forêts gabonaises sont d'une richesse biologique capitale et constituent une partie importante des revenus du pays, mais sont aussi le moyen d'existence de dizaines de milliers de Gabonais.

Le code forestier 16/01, la loi sur les parcs nationaux etc. offrent aux communautés forestières des opportunités pour une plus grande participation dans la gestion des ressources naturelles. La cartographie participative s'inscrit dans l'optique d'éclairer ou d'influencer éventuellement les processus en cours sur la gestion des ressources.

Brainforest

Projet cartographie participative dans le bassin du Congo

Le but global du Projet de cartographie participative dans le Bassin du Congo est de promouvoir la prise en compte des droits des communautés forestières dans les processus législatifs, politiques et stratégiques en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des communautés locales y compris autochtones, des membres de la société civile et des agents de l'Etat en cartographie participative ;
- Produire des cartes participatives ;
- Utiliser les cartes participatives ainsi produites, dans la négociation et la prise de décisions en faveur de la préservation des forêts et des intérêts des communautés forestières.

Brainforest

Approche méthodologique

La cartographie participative est un processus composé de sept (7) étapes:

- La pré prospection
- La prospection
- L'accompagnement des communautés dans la collecte des données GPS de leurs zones d'usages
- Validation des cartes participatives
- Formation des communautés en techniques de négociation et mise en place des stratégies de lobbying
- Organisation des cadres d'échanges multi acteurs
- Suivi du fonctionnement des cadres de concertation locaux et de la mise en œuvre de leurs recommandations

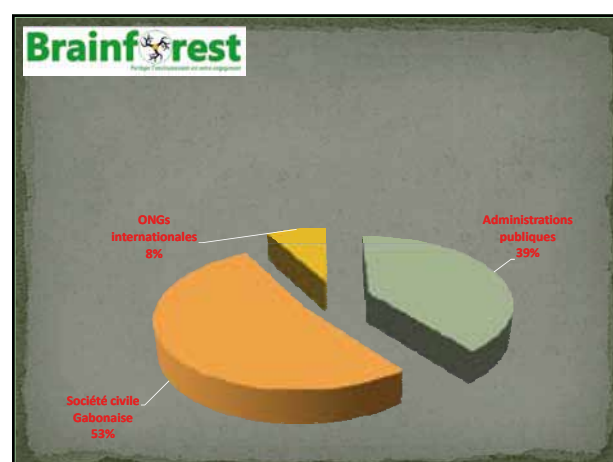
Brainforest

Résultats à mi parcours

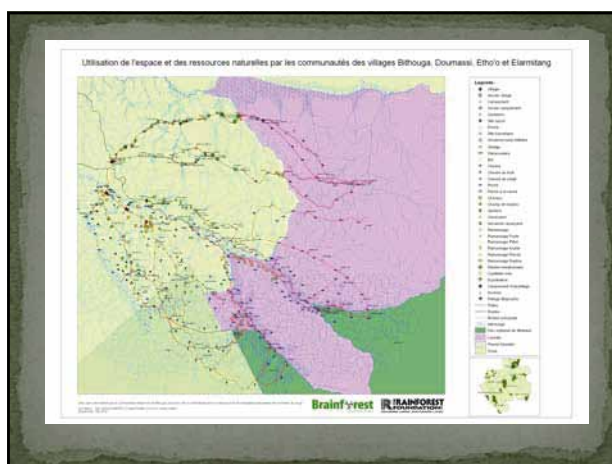
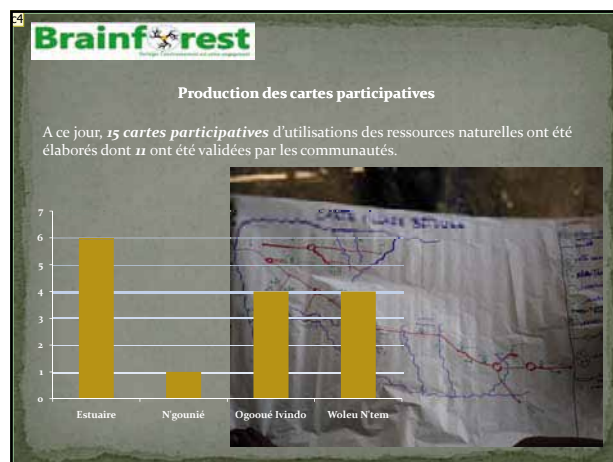
.....Renforcement des capacités

- A ce jour, 38 personnes d'origine professionnelle diverse ont été formées pour être facilitateur du projet parmi lesquels six (6) qui ont reçu une formation en Système d'Information Géographique (SIG)



Rapport de l'atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkebe-ouest (Minvoul)



Brainforest **RAINFOREST FOUNDATION**
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

« FACILITER L'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS DANS LA GESTION DES PARCS NATIONAUX AU GABON »

RAPPORT FINAL DES RECHERCHES PARTICIPATIVES MENEES DANS LES VILLAGES DOUMASSI, BITOUGA, ETO'O ET ELARMINTANG, SITUES DANS LA PERIPHERIE DU PARC NATIONAL DE MINKÉBÉ OUEST

Brainforest

Contexte

- Les recherches ont été menées dans les villages Elarmintang, Doumassi, Eto'o et Bitouga.
- Ces villages sont situés dans la ville de Minvoul (Woleu-Ntem), Chef lieu du Département du Haut-Ntem et sont habités par des populations Fang, Baka et Bekekep.
- La ville abrite la partie Ouest du Parc National de Minkébé, une portion de la concession forestière TTIB et de la TRIDOM.

Brainforest

Objectifs du travail

- Collecter les données pertinentes (Socio-économique) sur les communautés des villages Doumassi, Eto'o, Bitouga et Elarmintang ;
- Documenter l'implication des communautés dans la gestion du parc national et l'interaction qui existe entre les communautés et les autres gestionnaires des forêts;
- Echanger avec les autorités administratives et gestionnaires des forêts sur le système local actuel de gestion des ressources naturelles ;
- Réfléchir avec les différents acteurs sur la possibilité de mise en œuvre d'un cadre de gestion concerté des ressources naturelles

Brainforest

Méthodologie

Travail effectué avec:

- Les communautés;
- Les autorités administratives de Minvoul;
- Une Organisation de promotion des droits des Peuples Autochtones basée à Minvoul.

Brainforest

Difficultés rencontrées

- Problèmes de compréhension dans quelques villages;
- Accès pas toujours aisé à des données sensibles telles que celle concernant la pratique de la grande chasse;
- Absence durant la mission de validation dans certains villages de quelques personnes ressources;
- Indisponibilité des autorités administratives lors de la mission de validation suite à la tenue de la session budgétaire;
- Malentendu survenu à Elarmintang durant la phase de validation a été un obstacle majeur à la poursuite du travail dans cette communauté.

Brainforest

Organisation des communautés et modes de prise de décision

- Chez les Baka
 - Organisation en clans;
 - Groupe de filiation patrilinéaire;
 - Recherche du consensus;
 - Exclusion des femmes lors de la prise de décision.
- Chez les Fang
 - Organisation en clans;
 - Filiation patrilinéaire;
 - Décision consensuelle;
 - Consultation des femmes lors de la prise de décision.



Activités des communautés

- Activités principales:
 - Chasse
 - Pêche
 - Agriculture
 - Cueillette/ramassage
- Activités subsidiaires:
 - Extraction de l'or
 - Exploitation des carrières de sable



Zones d'activités

- Chasse: des abords des village à une distance de plus de 50km;
- Agriculture: aux abords des villages et s'étend à une distance n'excédant pas 5km;
- Pêche: principalement sur le Ntem et l'Ayia;
- Cueillette: mêmes zones que l'agriculture et la chasse.



Menaces anthropiques sur les ressources

Sur le parc

- Pratique du braconnage accentuée par le caractère transfrontalier du parc de Minkébé;
- Forte présence des populations aux diverses nationalités sur le site d'orpaillage de Minkébé



État actuel des droits des communautés dans la gestion du Parc

- Absence de consultation des communautés lors de la création du parc;
- L'absence de matérialisation des limites du parc national et de sa zone périphérique;
- Faible information des communautés sur le concept de parc les mesures prévues pour sa gestion;
- Conflits sur l'accès aux ressources.



Principales recommandations

- La création d'un cadre de dialogue et de concertation au niveau local;
- La reconnaissance des terroirs villageois, la valorisation des droits coutumiers et la mise en place d'un système de cogestion;
- Le développement avec les communautés des alternatives à la chasse;
- La matérialisation des limites du parc ; la Délimitation et matérialisation de la zone tampon et de la zone périphérique du parc national;
- Le renforcement des capacités des populations riveraines en matière de gestion des ressources naturelles.



Merci

VI-e) PARTICIPANTS

■ 1- Autorités administratives

- ★ Secrétaire Général du Département du Haut-Ntem
- ★ Maire
- ★ Président du Conseil Départemental
- ★ Commandant de Brigade

■ 2- Services Techniques déconcentrées

- ★ Cantonnement des Eaux et Forêts
- ★ Conservateurs du Parc national de Minkébé

■ 3- ONG

- ★ WWF Oyem
- ★ Brainforest
- ★ Ariga
- ★ Edzengui

■ 4- Populations locales

- ★ Population des quartiers et villages Eto'o, Evela, Doumassi, Elarmintang et Bitouga
- ★ Chefs de Cantons
- ★ Elites de Minvoul

Rapport de l'atelier conjoint relatif à la contribution de Brainforest dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources naturelles dans le massif forestier de Minkebe-ouest (Minvoul)

